

2024/

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVALLON**

**SEANCE DU 20 JUIN 2024
DELIBERATION N° D 2024-22**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil, après convocations légales adressées le 13 juin, sous la direction de Monsieur Bernard RIPOCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Etaient présents : 11
Votants : 18

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre REVOL

ETAIENT PRESENTS :

Maire	M. RIPOCHE
Adjointes	MMES FOUREL-EDELBLUTH et RAMERINI
Adjoint	M. DURET
Conseillères Municipales	MMES DE ALMEIDA, GREGOIRE, et ROBERT
Conseillers Municipaux	MM. MORIN, SANNIER, REVOL et STEVENIN

ABSENTS EXCUSES :

MME CHALEYAT	a donné pouvoir à	MME RAMERINI
MME CHANTRE	a donné pouvoir à	M REVOL
MME HAMET	a donné pouvoir à	MME ROBERT
MME ROCHE	a donné pouvoir à	MME GREGOIRE
MME CAYRAT,	a donné pouvoir à	M. MORIN
M. CHATELET	a donné pouvoir à	M. STEVENIN
M.GARNIER	a donné pouvoir à	MME FOUREL-EDELBLUTH

ABSENT NON EXCUSE : M. BENISTANT

D 2024-22 – Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace multi-services regroupant une bibliothèque communale, une MJC et une « la poste agence communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose :

Le 12 mars 2024, la Commune a lancé une consultation visant à l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace multi-services regroupant une bibliothèque communale, une MJC et une « la poste agence communale », passé en procédure adaptée restreinte sans remise de prestations.

Pour la 1^{ère} phase, les entreprises étaient invitées à déposer leurs candidatures avant le 12 avril 2024 à 12h00.

20 entreprises ont répondu dans les délais impartis.

Les critères de sélection des candidatures étaient les suivants : les compétences exigées, les moyens techniques et humains, et leur expérience professionnelle.



2024/

Suite à l'analyse des candidatures par la Commission municipale des marchés publics du 18 avril 2024, 3 candidats ont été retenus :

- ATELIER DES VERGERS,
- TERRAM Architectes,
- ATELIER 2 A I.

Pour la 2^{ème} phase, les 3 candidats étaient invités à déposer leur offre avant le 30 mai 2024 à 12h00. Les critères d'attribution du marché étaient les suivants : 60 % pour la valeur technique et 40% pour le prix.

La Commission municipale des marchés publics qui s'est réunie le 6 juin 2024 propose d'attribuer le marché à l'entreprise ayant reçu la meilleure note.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTIBUE** le marché de Maîtrise d'œuvre MAPA n°2024-01 pour la création d'un espace multi-services regroupant une bibliothèque communale, une MJC et une « la poste agence communale » à l'entreprise ATELIER DES VERGERS pour un montant provisoire de 67 305 € H.T. ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché et tout document y afférent.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

- après transmission en Préfecture le 27/06 / 2024
- et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 28 / 06 / 2024

La présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Beauvallon, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme.

A Beauvallon,

Le Maire,
Bernard RIPOCHE

